

<http://pierre-alainmillet.fr/DHD>



Conseil municipal du 19 juin 2023

Développement humain durable : un nouvel agenda pour une nouvelle labellisation...



- Délibérations - Conseil Municipal -
Date de mise en ligne : lundi 19 juin 2023

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

madame le maire, chers collègues,

Cette délibération est très simple, décider d'un accompagnement unique pour le renouvellement de la labellisation CIT'ERGIE qui s'appelle désormais TETE CAE, et le renouvellement de notre agenda 21 qui deviendra un "agenda 2030" selon la terminologie de l'ONU.

Mais elle est en fait une nouvelle étape dans une longue histoire, où s'entremêle nature et industrie, monde ouvrier et paysan, ville et campagne, banlieue et centre urbain.

Nous avons lancé notre premier agenda 21 en 2009 à partir de cette longue histoire, une histoire de rosieristes célèbres dont la fresque bleue non loin sur le boulevard Croizat célèbre le plus connu, Pernet-Duchet et sa rose jaune soleil d'or, une histoire de jardins qu'affectionnaient les ouvriers et qui ont conduit à un service espace vert remarquable, bien outillé avec des serres produisant 40% de nos fleurs et arbustes, engagé vers le zero phito dès les années 90, et à des espaces verts conciliant nature et détente comme avec les étangs d'Aradon, puis l'histoire du plateau des grandes terres et son record de biodiversité grâce au travail sur les haies entre collectivités, agriculteurs et associations.

Nous avons aussi une longue histoire des réseaux de chaleurs, avec ses difficultés et ses succès et qui nous permettent d'avoir aujourd'hui 40% de nos consommations de chauffage provenant d'énergie renouvelable, à un prix encadré dans un contexte agité de l'énergie. Et tout cela dans une ville qui faisait du défi industriel, des savoir-faire, du droit au logement et de la solidarité le marqueur reconnu de son identité de ville belle et rebelle.

Cette longue histoire s'est traduite en 2011 par le lancement du 1er Agenda 21 « Vénissieux 2030, Humaine et Durable », issu d'un processus participatif qui intégrait le Plan Climat Energie de la Ville, et nous permettait de signer en 2012 le Plan Climat Énergie du Grand Lyon, pour s'intégrer dans une cohérence d'agglomération des actions.

En 2015, forte de ses performances en maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables, étayées par les résultats des bilans carbone de 2012 et 2015, la Ville a décidé de s'engager dans la labellisation Cit'ergie pilotée par l'ADEME. Ce label apporte aux collectivités volontaires un cadre stratégique et méthodologique permettant de piloter et valoriser leur politique Climat Air Énergie dans un esprit d'amélioration continue.

La Ville a obtenu la labellisation en mars 2016 avec un score à 54,5 % de son potentiel. Il n'y avait à l'époque qu'une vingtaine de communes labellisées en France.

Après un travail d'évaluation participative, le Conseil municipal a approuvé, en 2017, un 2ème Agenda 21 « Vénissieux 2030, Humaine et Durable, Solidaire et Citoyenne », avec une feuille de route renforçant les actions à caractère social et économique pour mieux inscrire les actions environnementales dans les urgences sociales.

Ce 2ème Agenda 21 pour la période 2017-2022 intégrait à nouveau le Plan Climat Énergie Territorial de la Ville.

En 2019, la Ville a renouvelé son engagement dans la labellisation Cit'ergie et a obtenu un score de 61,1 % de son potentiel. Cela veut dire que nous réalisons presque deux tiers de tout ce qu'il est possible de faire dans nos

compétences en se comparant aux meilleurs de chaque sujet, un bel exploit qui nous place en 2022 en vingtième position des 78 communes françaises labellisées... en 29ème position des 211 collectivités engagées incluant les agglomérations et métropoles

Bref, cette longue histoire de l'environnement à Vénissieux nous appelle aujourd'hui à faire toujours mieux, en faisant toujours plus le lien entre enjeux environnementaux, économiques et sociaux, en faisant le lien entre actions locales, expérimentations et enjeux nationaux et globaux de l'impact du changement climatique et des transitions.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Ce lien fort entre lutte contre la pauvreté et les inégalités et développement durable nous correspond tout à fait et c'est pourquoi nous proposons de renouveler notre agenda dans ce cadre et donc comme un agenda 2030.

C'est pourquoi en 2023, dans un contexte général de crise économique, sociale et climatique, il paraît indispensable de réaffirmer l'ambition de la Ville de Vénissieux en faveur d'un développement humain et durable, de conforter la mobilisation des agents et des services, comme des citoyens et de tous les acteurs de la Ville, au profit d'un plan d'action partagé.

Nous voulons construire une solidarité de la Ville, de ses habitants et de ses entreprises face au changement climatique comme aux transitions technologiques, démographiques, numériques qui nous bousculent. Nous voulons permettre à tous les acteurs de la ville de contribuer à une nouvelle ambition pour la décarbonation, la biodiversité, la santé environnementale, la qualité des services urbains, les mobilités justes...

Car les alertes répétées du GIEC comme des phénomènes climatiques extrêmes se poursuivent et si les dirigeants politiques mondiaux en parlent et disent agir, c'est toujours la guerre qui est leur première préoccupation, et c'est toujours en France la privatisation de l'énergie et des transports qui domine quand leur décarbonation devrait conduire au contraire à un vaste plan d'investissement public pour le droit à une énergie et une mobilité décarbonée pour tous.

A noter échelle, nous proposons donc de travailler à un nouvel agenda 2030 articulant le plan d'action de la Ville, le rapport annuel de la situation en terme de développement durable, le référentiel dénommé désormais Territoire Engagé Transition Écologique – Climat Air Énergie, et recherchant la cohérence avec la démarche métropolitaine de transition et résilience, avec un accompagnement pour un montant de 40K€HT.

C'est pourquoi le maire vous demande de

- [-] Renouveler la demande de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique - Climat Air Énergie, selon le référentiel de l'ADEME avec l'accompagnement obligatoire par un conseiller habilité par l'ADEME. Une nouvelle labellisation pourrait ainsi être obtenue courant 2024 pour un cycle de 4 ans ;
- [-] Autoriser la révision de l'Agenda 21 de la Ville en construisant une nouvelle feuille de route pour un développement humain durable, qui constituera notre agenda 2030 ;
- [-] Faire converger les deux démarches vers un plan d'actions unique afin de faciliter la lisibilité et le pilotage avec un accompagnement unique pour mener ces deux démarches et leur convergence.